**[85:A:5]**

**Ordre d'exécution du bref de saisie-exécution**

[Formule 60F]

**REMARQUE :** Le paragraphe 60.07(13) prévoit qu'un créancier qui a déposé un bref de saisie-exécution auprès d'un shérif peu déposer auprès de lui un ordre d'exécution (formule 60F) indiquant :

a) la date de l'ordonnance et le montant adjugé;

b) le taux exigible des intérêts postérieurs au jugement;

c) les dépens de l'exécution forcée auxquels le créancier a droit en application de la règle 60.19;

d) la date et le montant des paiements reçus depuis que l'ordonnance a été rendue;

e) le montant qui reste dû, y compris les intérêts postérieurs au jugement,

et enjoignant au shérif d'exécuter le bref pour le montant dû, plus les intérêts postérieurs et ses propres droits et dépenses.

[*no du dossier du shérif*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

ENTRE :

[*nom*]

créancier(s)

et

[*nom*]

débiteur(s)

ORDRE D'EXÉCUTION DU BREF

AU shérif de [*nom du comté ou du district*]

En vertu d'une ordonnance rendue par ce tribunal le [*date*] en faveur de [*nom du créancier*], il a été ordonné à [*nom du débiteur*] de payer la somme de ... $ [*s'il y a lieu, ajouter :* par mois *ou la mention appropriée*] portant intérêt au taux annuel de ... pour cent à partir du [*date*] et les dépens s'élevant à ... $ [*tels qu'ils ont été fixés ou liquidés*] portant intérêt au taux annuel de ... pour cent à partir du [*date*]. Depuis que l'ordonnance a été rendue, le créancier a reçu les paiements suivants :

Date du paiement Paiement

... ...

... ...

... ...

En vertu de la règle 60.19 des Règles de procédure civile, le créancier a droit aux dépens suivants :

a) ... $ conformément aux règlements pris en application de la *Loi sur l'administration de la justice*, L.R.O. 1990, chap. A.6 et au tarif A relativement à la délivrance, au renouvellement et au dépôt auprès du shérif, d'un bref d'exécution ou d'un avis de saisie-arrêt;

b) ... $ pour les débours versés à un shérif, un greffier, un auditeur officiel, un sténographe judiciaire ou un autre fonctionnaire et auxquels le créancier a droit en vertu du paragraphe 60.19(1) [*Annexer une copie des reçus*.];

c) ... $ constituant le montant minimal prescrit au tarif A pour un interrogatoire à l'appui de l'exécution forcée [*Annexer l'affidavit attestant la tenue de l'interrogatoire.*];

d) ... $ pour les autres dépens auxquels le créancier a droit en vertu du paragraphe 60.19(1) [*Annexer le certificat de liquidation des dépens*.].

NOUS VOUS ENJOIGNONS d'exécuter le bref de saisie-exécution délivré le [*date*] et déposé à votre bureau en vue de réaliser une somme suffisante pour liquider la totalité des montants précisés ci-dessus, y compris les intérêts postérieurs au jugement ainsi que vos honoraires et frais.

[*date*] [*signature de la partie ou du procureur*]

[*nom, adresse et numéro de téléphone de la partie ou du procureur*]